

# Réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2011

PRESENTS : MM Marie-Antoinette METRAL, Edwige MOENNE-LOCCOZ, Yolande TROISVALLETS-RIGLET, MM Alain RAMELLA-PRALUNGO, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, Pierre JOIGNE, Jacky MILON, Eric MISSILLIER, Jérôme PERRET

ABSENTS : Mme Muriel FREZIER (pouvoir à Mme Yolande TROISVALLETS-RIGLET), MM Florent ALLAMAND (excusé), Laurent BOUCLIER

## ↳ ADMINISTRATION GENERALE

### ➤ Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales demande à chaque Préfet d'élaborer, pour son département, un cadre de référence à l'intercommunalité pour les six années à venir, qui prend la forme d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ce schéma doit viser le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des Etablissements Publics à Fiscalité Propre (EPCI), de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Préfet a présenté le projet de SDCI (en annexe) à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Ce même article dispose que, suite à cette présentation, « *Le projet de schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.* »

A l'issue de la consultation des collectivités concernées, il appartiendra au Préfet de transmettre le projet de SDCI accompagné de l'ensemble des avis recueillis à la CDCI qui disposera à son tour de quatre mois pour se prononcer. Les propositions de modification du projet de schéma adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma. Le Préfet arrêtera au final le SDCI au plus tard le 31 décembre 2011.

Le projet de SDCI notifié par le Préfet à la commune de Saint Sigismond, contient des propositions de modification de la situation intercommunale existante qui impactent le territoire communal.

En effet, le projet de SDCI prévoit notamment que « pour répondre à l'objectif de la loi et assurer la couverture intégrale du territoire, il sera créé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 quatre communautés de communes dont la communauté de communes du bassin clusien, moyenne vallée de l'Arve regroupant les communes de : Arâches la Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Le Reposoir, Saint Sigismond, Scionzier, Theyz soit 44 814 habitants.

L'équilibre de cet EPCI reposera sur la prise en charge statutaire des problématiques liées à leurs communes rurales membres, notamment l'assainissement, la valorisation et promotion de l'activité pastorale, le développement et la réalisation et gestion d'équipements touristiques, la gestion de la forêt et la filière bois... ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis **FAVORABLE** sur le projet de SDCI notifié par le Préfet et plus particulièrement, sur la partie descriptive du SDCI qui concerne la commune de Saint Sigismond.

➤ **Avis sur les analyses et perspectives d'évolution de la coopération intercommunale dans le cadre du schéma départemental**

Conformément à la loi n°10-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, le Préfet de la Haute Savoie a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour lequel le Conseil Municipal a émis un avis favorable.

Madame la Présidente souligne qu'en ce qui concerne les analyses et perspectives d'évolution de l'intercommunalité dans le cadre de ce schéma départemental, il est notamment préconisé la dissolution du SIVU des Fontaines.

Or, Madame le Maire rappelle que le SIVU des Fontaines doté de la compétence intégrale « Eau potable » est né d'une volonté commune des élus des communes de Chatillon sur Cluses, La Rivière Enverse et Saint Sigismond de mutualiser les moyens et les ressources dans un souci de cohérence territoriale et de solidarité.

Après avoir précisé qu'au vu du projet de schéma départemental les communes de Chatillon sur Cluses et La Rivière Enverse seraient intégrées à la communauté de communes du Haut Giffre et la commune de Saint Sigismond à la communauté de communes de Cluses, moyenne vallée de l'Arve, Madame le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal de se prononcer défavorablement à cette dissolution eu égard aux difficultés économiques, juridiques et de fonctionnement que cette décision engendrerait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré EMET un avis **DEFAVORABLE** à la dissolution du SIVU des Fontaines tout en prenant conscience d'une nécessaire évolution des pratiques en matière d'organisation et de gestion des territoires; toutefois cette refonte de l'existant doit se faire par étapes et de façon progressive.

Par ailleurs, le Conseil Municipal sollicite de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale une audition afin de lui permettre d'argumenter cette décision.

➤ **Inventaire des corridors biologiques et des zones de croisement avec le réseau routier communal : délégation de portage à la commune de Morillon**

Le territoire du Faucigny, structuré géographiquement par deux vallées (vallée de l'Arve et vallée du Giffre), présente un certain nombre de corridors biologiques (axes de déplacement de la grande faune sauvage pour passer d'un massif à un autre). Ces corridors biologiques sont empruntés par les populations de grande faune (cerfs, chevreuils, sangliers) depuis plusieurs siècles, voire millénaires. Il s'agit d'une absolue nécessité pour les espèces, de pouvoir passer d'un massif à un autre, afin d'éviter, entre autre, la consanguinité.

Jusqu'à présent, l'urbanisation s'est faite au détriment total de cette réalité. La notion même de corridors biologiques est très récente et est prise en compte dans le développement de l'urbanisation que depuis peu (le grenelle de l'environnement le préconise avec la trame verte et bleue).

Ces axes de déplacement de la grande faune sauvage se voient être mis à mal par les axes routiers de fond de vallée. En effet, les corridors biologiques croisent inévitablement les axes routiers (tous réseaux confondus : national, départemental, communal). Depuis plus de 15 années, des informations relatives aux collisions entre la grande faune et les véhicules sont recueillies par la fédération départementale des chasseurs de la Haute Savoie, en collaboration avec les responsables des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA).

Afin d'œuvrer pour la réduction du nombre d'accidents dus aux collisions, la Fédération Départementale des Chasseurs et le Conseil Général se sont rapprochés par une convention cadre qui définit un partenariat pour la prise en compte des tronçons accidentogènes de certains secteurs identifiés de routes départementales.

Un travail de recensement des corridors biologiques et des zones de croisement avec le réseau routier communal doit donc être entrepris.

Dans le cadre du Projet Stratégique Agricole et de Développement Durable auquel la commune participe, les élus de la commission Agriculture et Développement Rural ont souhaité réaliser sur le territoire, un inventaire des corridors biologiques et des zones de croisement avec le réseau routier communal.

Douze communes, dont la nôtre, participent à cette action qui va débiter en 2011 et se terminer en 2014 (Châtillon-sur-Cluses, Cluses, La Rivière Enverse, Magland, Marnaz, Nancy-sur-Cluses, Saint Sigismond, Scionzier, Sixt Fer à Cheval, Thyez et Verchaix.)

C'est la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie qui assurera cet inventaire, qui sera suivi, dans les années à venir, d'opération de gestion.

Pour plus de facilité, le maître d'ouvrage de cette action doit être collectif. La ville de Morillon propose de jouer ce rôle. La convention de portage jointe à la présente délibération précise les termes qui lient la ville de Morillon à la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE la délégation de portage à la commune de MORILLON et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de portage afférente.

#### **➤ Etude sur l'offre de randonnée**

Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes du Faucigny, il est prévu de réaliser une étude globale sur l'offre de randonnée. **L'objectif de cette étude consiste à réaliser un diagnostic de l'offre de randonnée qui aboutira sur un programme d'actions sur cinq ans afin d'obtenir des subventions de la Région pour l'acquisition du balisage soit pour les nouveaux sentiers soit pour le remplacement du balisage obsolète.**

Cette action sera menée sur le périmètre des quinze communes du CDDRA. En absence d'intercommunalité permettant de porter ce projet intercommunal, il est prévu que la commune de Thyez porte le projet pour l'ensemble des 14 communes adhérentes au CDDRA. Les élus locaux du CDDRA, avec l'aval du Conseil Régional Rhône-Alpes, a proposé à Alvéole d'assurer la réalisation de l'étude randonnée inscrite au programme d'actions du CDDRA. Alvéole a accepté cette proposition. La réalisation de cette étude sera assurée par Alvéole pour le compte du Comité de Pilotage du CDDRA dans le cadre d'une convention signée entre Alvéole et la ville de Thyez.

L'étude mise en place s'articulera autour de trois grands axes : la réalisation d'un état des lieux, l'élaboration d'un diagnostic et l'élaboration d'un programme d'actions.

L'étude devra proposer un support et un plan de communication pour valoriser l'offre de randonnée sur notre territoire en direction des touristes, des actions innovantes en matière d'offre de randonnée.

**Cette étude permettra d'identifier les sentiers qui feront l'objet de financements du CDDRA pour l'acquisition et la pose du balisage.**

Le Conseil Municipal AUTORISE la délégation de portage à la commune de Thyez et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de portage afférente.

#### **➤ Délégation accordée à Mme le Maire pour ester en justice**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la requête présentée auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE par M et Mme DESVIGNES Claude relative à l'arrêté du Permis de Construire de Monsieur MOREAUX Etienne enregistré sous le numéro PC074 252 10 C 0008. Puis elle précise que le Maire ne peut représenter et défendre les intérêts de la Commune sans délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE de donner délégation à Madame le Maire pour ester en justice dans le contentieux relatif à l'arrêté en date du 25 janvier 2011 accordant à Monsieur MOREAUX Etienne l'autorisation de construire pour la demande enregistrée sous le numéro PC074 252 10 C 0008.

## FINANCES

### ➤ Subvention complémentaire au collège Jacques BREL

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier conjoint de Monsieur le Principal et de l'équipe pédagogique du collège Jacques BREL de Taninges sollicitant une subvention à hauteur de 4,50€/jour/enfant pour financer un voyage linguistique. Puis elle précise qu'UN enfant domicilié sur la commune de Saint Sigismond est concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'allouer une subvention de **31,50 euros** au collège Jacques BREL pour financer le voyage linguistique d'un élève et PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

### ➤ Subvention au titre de la compensation genevoise 38<sup>ème</sup> tranche

La Commission permanente du Conseil Général lors de sa réunion du 24 janvier 2011 a adopté les modalités de répartition de la dotation qui a été allouée au Département au titre de la Compensation Genevoise 38<sup>ème</sup> tranche :

- la dotation réservée aux « allocations directes a déjà été répartie et versée aux communes, au prorata de leurs frontaliers

- la dotation réservée aux investissements ou actions menées par les communes, sa répartition est effectuée entre les cantons sur la base de frontaliers affectée ensuite sur proposition des conseillers généraux.

Madame le Maire précise qu'il convient de déposer un dossier comprenant la délibération du Conseil Municipal adoptant le projet, le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation, les devis estimatifs et descriptifs présentant le projet.

Madame le Maire suggère de proposer les travaux de voirie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### ➤ Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les différents projets inscrits au budget primitif 2011 à savoir les travaux de voirie, l'aménagement de bâtiments communaux et l'aménagement du cœur de village peuvent faire l'objet de subvention du Conseil Général au titre des aides cantonalisées. Le montant global de ces travaux est estimé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de SOLLICITER du Conseil Général au titre des aides cantonalisées une subvention pour la réalisation des équipements susvisés.

### ➤ Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire

Madame le Maire rappelle la nécessité d'aménager la salle des fêtes pour répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'aménagement de la salle des fêtes et SOLLICITE une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire,

## PERSONNEL

### ➤ Création d'un emploi non permanent à temps non complet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise à 80% à compter du 4 juillet 2011 de l'agent placé en congé parental et chargé de la gestion de la garderie périscolaire, de la restauration scolaire et du centre de loisirs sans hébergement. Puis elle précise qu'il conviendrait de recruter une personne pour assurer les 20% restants.

Parallèlement, compte tenu de l'engouement constaté à l'occasion de manifestations ponctuelles proposées auprès des ados et dans le cadre de la bibliothèque municipale,

Madame le Maire suggère de créer, à titre expérimental et pour une durée d'un an, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

Au terme de cette période, un bilan sera réalisé pour déterminer si ce poste peut être pérennisé ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires annualisées, congés inclus) d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe et ce pour une durée d'un an à compter du 4 juillet 2011,

- **APPROUVE** la mise à disposition partielle de l'agent occupant cet emploi auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et le contrat à intervenir.

## TRAVAUX -

### ➤ Travaux de voirie 2011

Monsieur Jean Maurice DE NAVACELLE présente le programme des travaux de voirie qui seront réalisés au cours de l'été à savoir : Route du Chatelard, Route des Hauts-Choseaux, Chemin de Rogny, Route de la Joux, Route des Bas-Choseaux/Chemin des Aires, Chemin de Chez Bouvier, Route du Planey.

### ➤ Demandes d'urbanisme en cours

Pétitionnaire	Lieu	Objet
MANCIER Jean-Hubert	Route de la Corbassière	Transformation d'un garage en chambre + construction d'un garage annexe
LEMOINE Denis	Route des Alluaz	Extension de 35m <sup>2</sup> d'un chalet+réfection de l'assainissement
MOREAUX Etienne	Route des Hauts-Choseaux	Installation d'1 puits perdu, modification d'1 pilier en façade

## INFORMATIONS

### ➤ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux refusée

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de D.E.T.R. avait été déposée auprès des services de l'Etat pour contribuer au financement du cœur de village.

Malgré un dossier complet, la subvention a été refusée pour des raisons de planning. Une nouvelle demande sera déposée en 2012.

### ➤ Fête de la Musique aux Terrasses

Madame le Maire résume l'édition 2011 en ces mots « Cette fête était certes réjouissante mais pas honorable pour les musiciens ». Il sera nécessaire de mener une réflexion sur une autre organisation pour de meilleurs résultats.

### ➤ Visite de BROU et sa région

La Commune de SAINT SIGISMOND propose une sortie « Découverte de BROU et de sa région » le samedi 2 juillet. Au programme, visite guidée du monastère de BROU, du village de CERDON (visite de cave et dégustation de vin). Le nombre minimum de personnes ayant tout juste été atteint, le départ est prévu à 7h00 Place de La Lyre.

➤ **Plan Local d'Urbanisme : 1<sup>ère</sup> réunion publique**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme, une première réunion publique est organisée le lundi 4 juillet 2011 à 20heures à la salle des Fêtes de Saint Sigismond.

➤ **Concours des maisons fleuries**

Le jury communal du concours des maisons fleuries parcourra la commune le samedi 23 juillet 2011.

➤ **Remerciement attribution de subvention**

Madame le Maire fait par au Conseil Municipal de la réception de lettres de remerciement adressées par « La Lyre Républicaine » et « Le Souvenir Français » pour les subventions communales reçues.

*La séance est levée à 21h*

